

des sujets de S. M.; si rejetant les terreurs de l'occupation militaire et tout cet arsenal de poursuites pour ne compter que sur vos cœurs et sur ceux des Irlandais, vous dotiez votre peuple irlandais du glorieux patrimoine de la liberté anglaise, j'ose dire, alors, qu'en faisant l'essai de cette politique, la chambre ne sera pas déçue dans ses espérances.

(De bruyans applaudissemens succèdent à ce discours du noble lord, qui a prononcé toute cette péroraison avec une vive émotion.)

M. Wyse appuie la motion de lord John Russell.

M. J. Graham. Je ne viens pas demander un bill de coercition contre l'Irlande, mais bien justifier la conduite du gouvernement, qui n'a pris aucune mesure qui fût en dehors de la constitution, mais s'est défendu contre des violences qui allaient chaque jour croissant. En ce qui concerne le procès récemment jugé à Dublin, on a prétendu que 60 noms de jurés avaient été omis de la liste générale. Ce chiffre est exagéré; il doit être réduit à trente. Je regrette assurément cette omission, car elle a pu faire naître des préventions contre l'administration de la justice; mais, en tout cas, le gouvernement n'est pas responsable. Remarquez que la liste contenait sept cents six noms. Or, quelle influence l'omission de trente noms peut-elle avoir exercé sur le résultat définitif?

On a reproché à l'attorney-général d'avoir récusé les catholiques; je réponds que les prévenus n'ont récusé que les protestans, et les catholiques récusés sont membres de l'association pour le rappel ou s'y intéressent.

S. M. la reine ne veut point que les catholiques soient exclus des jurys d'Irlande, à moins qu'il n'y ait de justes causes de récusation. Des instructions ont été données dans ce sens, et les récusations ne doivent pas être fondées sur des considérations religieuses.

Mme. de Staël, parlant de la révolution française, a dit: "On ne conspire que sur les places publiques." C'est ainsi que les conspirateurs irlandais bâtissent des salles de conciliation pour y prêcher la sédition et la révolte.

Le ministre, entrant dans l'examen des remèdes proposés, dit: "Le noble lord a reproché au gouvernement d'avoir diminué le nombre des magistrats. Je réponds que l'ancienne administration payait 59 magistrats, et que le gouvernement actuel en a toujours payé 60. Nous avons l'intention de proposer dans le cours de la prochaine session, une augmentation considérable des subsides pour l'éducation nationale en Irlande, et de mettre les catholiques sur le même pied que les dissidens protestans, en ce qui concerne les institutions de charité. Notre intention est aussi de présenter un bill sur la franchise électorale. Quand le bill de réforme pour l'Irlande fut voté, il n'y avait point de loi des pauvres, et l'on subordonna la franchise électorale, dans les bourgs, à certaines taxes locales. Maintenant, nous proposons de faire entrer dans le sens électoral le paiement des taxes locales sans qu'il soit besoin de les payer toutes.

On se plaint de ce que les catholiques sont exclus des fonctions publiques, je réponds que le gouvernement ne peut choisir les hauts fonctionnaires de l'Etat parmi ses adversaires.

Le noble lord voudrait placer sur le pied de l'égalité les trois religions existantes en Irlande; cette mesure présenterait de graves et nombreuses difficultés. En principe, je ne serais pas opposé à une dotation du clergé catholique, mais, comme question politique pratique, il n'est pas opportun de s'en occuper. Les propositions qui ont été faites sur cet objet sont incompatibles avec cette préférence, que l'état protestant d'Angleterre a maintenue en faveur de l'Eglise anglicane en Irlande. (Applaudissemens.) J'invoque le choix fait par le pays lors de la réformation établie à l'époque de la révolution, confirmé par l'acte de règlement (*act of settlement*) et ratifié par l'acte d'union. Je soutiens que cette préférence est un des plus fermes appuis de nos libertés. C'est l'œuvre des plus grands hommes d'Etat, et l'Eglise anglicane résistera, j'en suis convaincu, à tous les efforts de conspirateurs tels que ceux qui viennent d'être déclarés coupables par le jury.

Encore un mot sur cette motion. J'ai parcouru d'un coup d'œil rapide tous les points principaux qui ont été traités dans cette séance. Je puis en avoir parlé d'une manière imparfaite; mais j'ai exprimé mon opinion loyalement et franchement. Je n'ai rien dissimulé; je ne me suis permis aucune réticence; j'ai dit tout ce que mon devoir me commandait de dire. Je ne pense pas que le noble lord, qui voudrait amener la chute du ministère actuel, se soit expliqué aussi clairement que moi. C'est à la chambre qu'il appartient d'en juger. Si elle pense que le ministère a, au milieu d'une grande crise politique, agi de manière à perdre la confiance du pays et de la chambre et à compromettre les plus hauts intérêts de l'Etat, qu'elle le déclare par son vote.

Si, au contraire, la chambre pense que nous n'avons point perdu tout droit à sa confiance; si, au contraire, elle pense qu'au milieu de grandes difficultés politiques, l'intérêt public exigeait que l'action gouvernementale devînt plus forte, et si en conséquence elle croit que nous soyons encore dignes de cette confiance dont nous sommes reconnaissans, je l'invite à rejeter, à une majorité impesante et décisive, la motion du noble lord.

La chambre s'ajourne.

Voici la fin de la séance de la chambre des lords du 13 février.

Le marquis de Clanricarde. L'occupation militaire de l'Irlande n'a point rendu le calme à ce pays, et le procès intenté à M. O'Connell n'a fait qu'entretenir l'esprit de sédition au lieu de l'apaiser.

Le comte de Roden. L'état malheureux dans lequel l'Irlande se trouve

aujourd'hui doit être attribué au système politique du comte de Normanby, qui ouvrit les prisons aux détenus.

Lord Howden. Les résolutions proposées me paraissent inopportunes et dangereuses. Je ne puis les appuyer de mon vote. Lord Normanby devrait se rappeler que M. O'Connell a dit que les whigs étaient de vieux chapeaux bons tout au plus pour boucher une fenêtre et tenir à l'écart les toiles.

Lord Beaumont. J'appuie la motion. Le moment d'adopter des mesures de conciliation me paraît arrivé.

La chambre s'ajourne.

La discussion est continuée à jeudi.

CHINE.

Extrait d'une lettre d'un missionnaire français passager sur la Cléopâtre, allant en Chine, écrite de Singapore, le 31 juillet 1843.—A la suite de ces jours mauvais dont je viens de vous parler, dans la matinée du dimanche 14 mai, vers huit heures, comme nous étions environ par 37 de lat. et 35 de long. E., tout à coup un contre-mât montant, je ne sais pourquoi, dans les haubans, croit apercevoir dans le lointain, derrière la frégate, tout à fait à l'extrémité de l'horizon, quelque chose qu'il ne peut distinguer, comme un point noir qui se remue. Il se hâte d'en prévenir l'officier de quart et immédiatement toutes les lunettes sont braquées dans la direction indiquée. "C'est une bouée de sauvetage.—C'est le dos d'une baleine.—Non, c'est un canot, un canot avec des hommes dedans, etc., etc."—Bref, on prévient le commandant, et l'ordre est donné d'orienter, sans plus tarder sur l'objet inconnu. La brise était fraîche, la Cléopâtre en approche bientôt: c'est un canot; c'est bien un canot, un canot portant pavillon rouge, un signe de détresse, un canot contenant des hommes, deux hommes, quatre hommes, six hommes, dix hommes...on renonce à les compter. Quelques instants après dix-neuf hommes et deux femmes mouillés, gelés, riant, pleurant, dans une tenue incroyable, dans un état impossible à décrire, étaient recueillis à bord. Voici leur histoire:

Ils étaient partis de Londres le 21 février dernier, sur un magnifique trois-mâts, de 650 tonneaux, nommé le Régular. Ce navire, heureusement assuré, portait à Bombay, en sus d'une cargaison considérable consistant en fer, cuivre, acier, machines, etc., 52 tonneaux de dollars (environ 2 millions 400,000 fr.). Son équipage était de 27 hommes, y compris le capitaine et les officiers; il avait en outre 5 passagers (3 hommes et 2 femmes), entant 32 personnes.

Quatre jours après son départ, le bâtiment essuya un fort coup de vent à l'ouverture de la Manche. On s'aperçut dès lors qu'il fatiguait beaucoup et qu'il ferait de l'eau. Toutes les deux heures il fallait avoir recours à la pompe. Aussi M. Carter, son capitaine, voulut-il immédiatement reprendre le chemin d'Angleterre; mais un terrible vent de bout l'en empêcha absolument, et le mal, après examen fait, ne paraissant point très grand, il se persuada bientôt qu'il pourrait continuer sa route jusqu'à Bombay même sans danger. Il la poursuivit en effet.

Les choses demeuraient en cet état, ne s'aggravant en aucune manière, quand soudain, le 9 mai dans les environs du banc des aiguilles, par grande crise et grosse mer, une étonnante voie d'eau se déclara. En vain alors fit-on jouer constamment les deux pompes; en vain allégea-t-on le navire d'environ 150 tonneaux de son chargement, pendant cinq jours officiers, matelots et passagers s'épuisèrent sans rien gagner. Enfin, dans la soirée du samedi, le 13 mai, l'eau s'élevait jusque sur le pont, et tout espoir de sauver le Régular étant perdu, il fallut se résoudre à l'abandonner.

On était alors trop loin des terres pour pouvoir y parvenir d'une manière quelconque. Comment compter sur la rencontre d'un bâtiment? Depuis Londres nulle voile n'avait été aperçue, sinon celle d'une pauvre galiote hollandaise qui devait être bien loin de là. Mettre les canots à la mer avec quelques provisions paraissait folie; la mer était si mauvaise, qu'évidemment il n'y pourrait tenir vingt-quatre heures... Le salut des hommes paraissait donc aussi désespéré que celui du navire. Cependant, par ordre du capitaine, vers huit heures du soir on met en panne, et l'on descend la chaloupe à l'abri du vent. Vaine précaution; voici qu'à ce moment même le vent change de direction, le trois-mâts est rejeté sur la chapoule. Celle-ci est crevée et notamment avariée. Mais la Providence rend l'homme fort et énergique dans un grand danger! En un instant la chaloupe est relevée, elle est suffisamment réparée; elle se trouve tant bien que mal en état de flûter. Le second en prend alors le commandement; il y fait entrer les passagers et dix hommes de l'équipage; il y jette quelques biscuits, un peu de beurre, un baril de dix litres d'eau douce et s'éloigne, sans savoir où il va, sans y songer, sans s'en inquiéter. Bientôt après le lieutenant suivant son exemple, s'embarque avec dix hommes dans le grand canot, et lui aussi il se laisse emporter par la mer. Enfin restaient plus à bord que le capitaine et quatre matelots, ces derniers osent se risquer dans la yole. Dès que la place est évacuée, le Régular, submergé, coule, sous les yeux mêmes de celui qui le commandait, jusqu'au fond de l'abîme.

Heureusement pour les cinq hommes de la yole, que très peu de temps après, je ne sais comment, ils se rencontrèrent avec la chaloupe. Leur trop frêle embarcation, continuellement couverte d'eau, ne pouvait aller plus loin; ils la quittèrent donc et se réunissant à leurs compagnons d'infortune. Ainsi les 32 naufragés se trouvèrent définitivement répartis de la sorte: 11 dans le canot, 21 dans la chaloupe.

Je n'essayerai pas de vous dépeindre les horreurs de cette nuit affreuse.